



# *La lettre*

**de l'Association Ethique et Investissement**

Décembre 2007  
numéro

**21**

édito

L'objectif de la journée du 12 novembre était de montrer les différentes facettes des problèmes de l'eau et leur complexité. Les intervenants ont en particulier évoqué les thèmes suivants : le droit à l'eau est-il contradictoire avec la facturation de l'eau ? Dans quelles conditions peut-on confier un service public tel que l'accès à l'eau et à l'assainissement, à une entreprise privée ? Comment résoudre les problèmes éminemment politiques de concurrence sur la ressource en eau entre les pays, entre l'agriculture et l'industrie, entre les différentes industries... Il n'a pas été donné de réponses universelles à ces questions mais nous espérons que chacun est parti plus riche d'informations susceptibles d'alimenter sa réflexion.

Outre le résumé des interventions du 12 novembre, vous trouverez dans cette lettre un encart qui comporte des informations sur des organismes de financement actifs dans la finance solidaire (Finansol, Oïkocredit, Sidi, Adie) et votre bulletin d'adhésion à l'association pour l'année 2008. Nous comptons beaucoup sur votre soutien et sur votre présence active à nos journées d'études où les interventions sont enrichies par l'expérience des participants.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année qui commence et souhaitons continuer à travailler avec vous à l'amélioration de la prise en compte de la dimension humaine dans l'économie

**Prochaines journées  
d'étude :**

**- 14 février 2008**

**Le vote en AG, moyen  
d'action de l'investisseur  
responsable**

*Maison Nicolas Barré  
83 rue de Sèvres  
75006 Paris*

**- 3 juin 2008**

**Pour le Conseil d'Administration,  
la Présidente, Marie-Laure Payen**

## Le Droit à l'eau dans les pays du Sud

### Intervention de **Julie Aubriot**, Action Contre la Faim (ACF)

ACF a défini plusieurs domaines d'actions dont celui appelé Eau, Assainissement et Hygiène. Dans ce domaine, l'objectif d'ACF est de fournir aux populations en situation précaire un accès à l'eau potable et un bon environnement sanitaire.

Suite au Forum Mondial de l'eau à Mexico en 2006, ACF a lancé une étude sur le statut de l'eau : « l'eau est-elle un droit ou un besoin ? », et a décidé de militer afin que le droit à l'eau soit reconnu comme un droit fondamental, intégré dans les législations des Etats, dans la législation internationale et dans l'agenda des Droits de l'Homme. Le droit à l'eau se définit comme étant le droit pour chacun d'avoir « un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ».

La position d'ACF dans la reconnaissance du droit à l'eau est la suivante : ACF milite et agit en faveur des populations les plus pauvres et les plus vulnérables qu'elle considère donc comme les bénéficiaires prioritaires de ce droit à l'eau ; ACF prône un accès à un point d'eau à distance raisonnable de l'habitation, un coût acceptable mais pas gratuit (ceci pour une question de pérennité des programmes menés) ; ACF pousse à une bonne coordination de gestion de la desserte de l'eau entre public et privé. ACF est mitigé sur sa position quant à la responsabilité des Etats, des ONG et de la communauté internationale.

Les recommandations d'ACF sont de travailler sur la convention des Droits de l'Homme pour que le droit à l'eau y soit inclus, et de promouvoir les recherches sur l'assainissement qui sont actuellement peu intégrées dans l'approche du droit à l'eau.

## Investir dans la thématique de l'eau

### Intervention d'**Aurélie Baudhuin**, Meeschaert AM

#### La gestion de l'eau : les modes de répartition entre public et privé

Dans beaucoup de pays, la gestion de l'eau est assurée par les municipalités : pays scandinaves, Italie, Grèce, Irlande, Allemagne, USA.

En Grande-Bretagne, l'eau est privatisée depuis 1989. La distribution et l'assainissement sont assurés par des monopoles privés locaux. Les investissements sont à la charge des sociétés. L'Etat assure la police de l'eau et encadre les hausses de prix (OFWAT) : les marges sont peu élevées mais sûres.

En France, il y a souvent délégation de service public, avec des partenariats public-privé. Différentes modalités coexistent : 1/ Régie directe par la mairie ; 2/ Sociétés d'Economie Mixte ; 3/ Contrats de délégation (80%) : investissements à la charge des collectivités locales ou concessions ; l'investissement dans les infrastructures est à la charge des sociétés. Le maire reste responsable de la qualité et du prix de l'eau. Les contrats sont renégociés tous les 5 ans : 95 à 98% des contrats sont renouvelés mais la rentabilité moyenne des contrats a été divisée par 2 (5% aujourd'hui contre 10% il y a 15 ans).

Les entreprises françaises cotées ayant une activité dans la gestion de l'eau sont Veolia (35,2% du chiffre d'affaires est réalisé dans les prestations de services liés à l'eau) et Suez (27% du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'environnement). En Europe, on peut également citer un autre grand groupe : Aguas de Barcelona. C'est l'un des plus grands distributeurs d'eau au monde, assurant le traitement et la distribution pour 18 millions d'habitants en Espagne et 20 millions de personnes en Amérique du Sud.

#### Innovation dans le traitement de l'eau : le dessalement

Aujourd'hui, le dessalement représente 1 à 3 % de l'eau potable produite, or 25% de la population vit à moins de 25 km des côtes... Il existe donc des perspectives de croissance, liées aux progrès technologiques. L'objectif est d'améliorer le rendement énergétique pour que le coût du dessalement soit équivalent au coût du pompage des nappes souterraines. Les entreprises ayant une activité dans le dessalement sont : BWT, Veolia Environnement, Christ, Degremont...

#### L'eau, une source d'énergie renouvelable

Il existe différents modes de fabrication d'énergie à partir de l'eau : l'énergie hydraulique, développée mais controversée (Endesa, Enel...) ; l'énergie marée-motrice, activité à faible productivité (EDF) ; l'énergie des vagues, activité de niche (OPT, Wave Dragon).



PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN  
VICE - PRESIDENTE : Virginie LECOURT  
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE  
SECRETAIRE : Jacques TERRAY  
CHARGE DE MISSION : Stéphanie CHOMETTE

ASSOCIATION ETHIQUE ET INVESTISSEMENT  
93 Rue de Sèvres, 75006 PARIS, 01 45 49 84 41  
[ethinvest@tiscali.fr](mailto:ethinvest@tiscali.fr)  
[www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)

## 12 novembre 2007

### L'eau, une réalité complexe

#### Les enjeux de l'eau

##### Intervention de **Laurence Loubières**, Analyste en placements éthiques, Messchaert AM

L'eau est un élément essentiel de la vie sur terre, au cœur des problématiques de développement durable. Actuellement, sur l'ensemble des continents, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau dépasse le milliard. Les personnes qui n'ont pas accès à un assainissement adéquat sont encore plus nombreuses : environ deux milliards et demi.

L'eau représente 75% de la planète terre. Bien que 97% de cette eau soit salée, le premier enjeu de l'eau n'est pas la disponibilité de la ressource, mais il est d'assurer une bonne gestion de cette ressource. Il existe une grande disparité entre la répartition des ressources et la consommation ; cette répartition de la ressource entre les consommateurs est source de tension entre les pays. A titre d'exemple, on peut citer les tensions qui existent entre la Chine et les pays voisins, liées à la construction des barrages sur le Mékong, ou à contrario, une coopération réussie entre l'Inde et le Pakistan.

Le deuxième enjeu de l'eau est celui de la pollution et ses impacts sanitaires : 50% de la population des pays en développement a une eau polluée, 2,2 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'utilisation d'une eau impropre à la consommation. L'accès à l'assainissement fait donc partie de la problématique de l'accès à l'eau. Un cadre réglementaire pour lutter contre la pollution existe, mais les pays sont en retard dans leurs réponses (Directive européenne mise en œuvre en France en 2006 avec la loi sur l'eau).

Le troisième enjeu est constitué par la question du statut de l'eau : l'eau est-elle un bien ou un droit ? Les sociétés privées peuvent-elles intervenir dans la gestion de l'eau ? Si l'eau est considérée comme un bien, il faut alors faire payer le prix du service de l'eau, le problème étant que les plus pauvres paieront le plus cher. Certains pays d'Amérique du Sud considèrent l'eau comme un droit et en déduisent que sa gestion ne doit pas être privatisée. L'eau reste une question politique.

Dans le marché de l'eau et de l'assainissement, les besoins sont immenses en raison de l'urbanisation croissante et des besoins de renouvellement des canalisations existantes, mais ce marché reste peu attractif car peu rentable (les opérateurs privés gèrent 5% de l'alimentation en eau potable dans le monde).

L'exemple de la Chine : Plus de 21% de la population mondiale mais à peine 7% des ressources en eau se trouvent en Chine. 2/3 des villes sont en situation de déficit en eau, plus de 90% des eaux de surface sont polluées. Des travaux de détournements de fleuves sont donc entrepris, des barrages se multiplient, mais avec des impacts environnementaux et sociaux considérables. Une « guerre de l'eau » existe en Chine et se répercute même sur ses voisins (tensions avec la Russie et les pays au Sud de la Chine).

#### L'investissement dans la distribution de l'eau dans les pays du Sud

##### Intervention de **Bernard Collignon**, président de Hydroconseil

HYDROCONSEIL est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets et du renforcement des services publics, pour les populations à faibles revenus, en milieu urbain et périurbain, ainsi que dans les petites villes.

Les objectifs du millénaire sont de « réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage des ménages ne disposant pas d'un approvisionnement en eau et d'un assainissement adéquat ». Il s'agit donc de réduire en 8 ans de 30 à 15% la part des ménages qui n'ont pas accès à l'eau et de 50 à 25% la population qui ne dispose pas d'assainissement. Le programme est donc ambitieux. Les investissements nécessaires se chiffrent à près de 200 milliards d'euros, à comparer au budget annuel de l'aide publique au développement : 50 milliards d'euros pour l'eau, la santé, le développement urbain...

L'aide publique ne suffira pas et Bernard Collignon a voulu démontrer que, malgré les réticences de certains sur l'intervention du privé dans la sphère des services publics, il y a une réelle place pour l'investissement privé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'investissement privé est déjà largement engagé dans le domaine de l'accès à l'eau potable car il est souvent mieux adapté pour élargir l'offre de service public dans les marges urbaines (bidonvilles). Il faut l'encourager car le statut de l'entreprise privée oblige à plus d'efficacité (tout investissement erroné sera sanctionné) et à plus d'exigence en terme de réduction des coûts et de respect des délais. Dans la lutte contre la pauvreté, si l'on veut accélérer les engagements, il faut avoir un opérateur efficace mais il faut également qu'il puisse être contrôlé par l'administration qui établit le cahier des charges.

Il existe quelques excellentes entreprises publiques dans la distribution de l'eau (ONEA NWSC d'Ouganda...), mais en Afrique, les meilleures entreprises dans le domaine de la desserte et de l'accès à l'eau sont privées (SODECI, SDE, SNDE Niger...). Il ne faut pas négliger l'appel à l'investisseur privé, ne serait-ce que pour la desserte d'un faible pourcentage de population.

Les trois groupes, Suez, Veolia et Bouygues, ne sont plus aujourd'hui les plus grands distributeurs d'eau ; ils se sont reconvertis dans l'énergie, les déchets... Le métier de l'eau est devenu peu attractif pour les investisseurs. *Ceci est un gros problème, car en retardant ou en empêchant l'investissement privé dans les réseaux de distribution d'eau, on ne réduit pas les maladies et décès.*

## **L'eau : enjeux pour les entreprises consommatrices d'eau.** **Intervention de Gregory Schneider-Maunoury, Finance Durable**

La raréfaction de l'eau implique les problèmes suivants : l'existence d'un triangle de la soif, le partage agriculture / industrie et l'impact sur les entreprises consommatrices d'eau.

Le triangle de la soif est constitué par la zone géographique « Le Cap - Gibraltar – Djakarta » où un fort pourcentage de population sera très probablement en pénurie d'eau en 2025 en raison de l'usure rapide des ressources naturelles. Le débit des fleuves devrait diminuer car ceux-ci sont surexploités par l'irrigation ; le niveau des nappes phréatiques devrait aussi baisser à cause du réchauffement climatique. Les pays concernés sont la Chine, l'Inde, les pays du Golfe, l'Afrique du Sud, la Malaisie, le Kazakhstan.

Le partage agriculture / industrie : 10% de la consommation d'eau est pour l'usage domestique, 20% pour l'usage industriel et 70% pour l'usage agricole. La raréfaction de l'eau va donc poser des problèmes à l'agriculture et à l'industrie, et il va falloir chercher comment répartir au mieux l'eau. Le problème n'est pas uniquement économique, mais aussi politique, car il est question d'arbitrage politique de l'usage de l'eau entre agriculture et industrie.

L'impact sur les entreprises consommatrices d'eau : Les industries de transformation des matières premières sont généralement des industries très consommatrices d'eau. Les plus consommatrices d'eau sont les entreprises produisant l'acier, le papier et les engrais. Il faut 100 tonnes d'eau pour produire 1 tonne d'acier, 300 tonnes d'eau pour 1 tonne de papier et 6000 tonnes d'eau pour 1 tonne d'engrais ! Environ 33% de la production mondiale d'acier et 26% de la production d'engrais sont réalisés en Chine où se développent également de gigantesques sites de production de papier.

Il sera difficile de maintenir l'implantation de ces industries dans des pays qui manquent d'eau. La disponibilité en eau deviendra un critère prépondérant dans le choix de la localisation des nouveaux sites de production. Certaines entreprises devront choisir leur localisation en fonction de la ressource en eau.

D'autres secteurs sont concernés : celui des mines (beaucoup d'eau est utilisée pour nettoyer le minerai et les eaux de rinçage sont polluées) et celui des boissons (il faut par exemple plus de 4 litres d'eau pour faire 1 litre de coca).

## **Le défi de l'eau pour tous** **Intervention de Pierre Victoria, Veolia Eau**

L'eau existe sur Terre en quantité suffisante pour alimenter chaque jour la planète, mais elle est très inégalement répartie : 23 pays possèdent 2/3 des ressources mondiales et 26 pays sont structurellement en situation de pénurie. Or il n'existe pas d'accord international sur la gestion de l'eau. De plus, l'homme s'avère être le premier ennemi de l'eau par son gaspillage, les rejets industriels de ses usines, la pollution apportée par les engrais chimiques sur ses cultures...

L'eau est donc un défi primordial pour l'homme aujourd'hui.

La crise de l'eau trouve son origine dans le pouvoir et les inégalités : elle affecte les pauvres dans les pays pauvres ; peu de pays font de l'eau une priorité ; même si les objectifs du millénaire sont atteints, il restera encore 800 millions de personnes sans eau et 1,8 milliard sans assainissement. Les engagements du millénaire ont pourtant un côté socialement rentable, car 1 million de vies pourrait être sauvées en 10 ans, et avec une technologie durable, des bénéfices économiques seront réalisés.

Certains pays (comme l'Afrique subsaharienne) sont encore très loin d'atteindre la cible fixée par les objectifs du millénaire en ce qui concerne l'accès à l'eau. Dans le domaine de l'assainissement, il existe aussi un fort retard, difficilement mesurable actuellement car les indicateurs ne sont pas définis. L'année 2008 sera l'année internationale de l'assainissement, et des objectifs précis devraient enfin être chiffrés. Il est important que les critères d'évaluation des politiques s'appuient non pas sur la nature publique ou privée des intervenants, mais sur les progrès (ou l'absence de progrès) réalisés chez les plus pauvres.

Les deux principales activités de Veolia Eau dans les pays émergents sont la gestion des services d'eau et d'assainissement et la conception de solutions technologiques et construction d'ouvrages.

Veolia Eau est présent dans plus de 9 pays, emploie 6 500 salariés, compte 812 000 abonnés en eau potable, 915 000 abonnés en électricité, et 1 million de personnes desservis par bornes fontaines. Veolia dessert 8,5 Millions d'habitants et a réalisé 105 M€ d'investissement en 2006.

Les prestations de Veolia sont définies par les collectivités publiques et les bailleurs de fond et ne sont pas identiques pour chacun. L'entreprise apporte son expertise en respectant l'éthique et la bonne gouvernance (Veolia ne répondra pas à un appel d'offre s'il semble incompatible avec les intérêts des populations). L'entreprise favorise l'accès à l'eau en optimisant les infrastructures existantes et raccordant les quartiers périphériques. Veolia instaure des prix socialement acceptables pour les branchements. Au-delà du financement, Veolia assure le transfert des compétences pour ne pas rester trop longtemps dans chaque pays. Enfin, Veolia préserve et protège l'environnement, en essayant de limiter les rejets dans le milieu naturel. Le vrai problème demeure celui de l'assainissement : il n'y a aucune demande sociale, mais les politiques devraient imposer des normes.

Veolia a choisi d'aller dans les pays du Sud par soucis de responsabilité, même s'il est parfois difficile d'y travailler en raison du contexte socioculturel. Veolia Eau a pris position en faveur du droit à l'eau. Son rôle reste modeste mais essentiel.

## Le microcrédit et les finances solidaires

### Finansol et le label Finansol

L'association Finansol, fondée en 1995, est la plate-forme des organisations actives dans les finances solidaires.

L'épargnant solidaire veut rendre son argent utile et a pour but d'améliorer le sort des plus démunis. Les finances solidaires permettent d'orienter l'épargne des particuliers vers le financement de projets socialement utiles qui ont une viabilité économique, mais qui n'ont pu accéder aux financements bancaires classiques. Par exemple des chômeurs de longue durée peuvent créer leur entreprise ou un emploi, des familles en situation précaire peuvent se loger, des projets innovants voient le jour, et des milliers de personnes dans les pays du Sud ou de l'Est obtiennent des microcrédits pour développer leurs communautés.

L'association Finansol a pour rôle d'assurer la promotion du secteur auprès du grand public et de représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels.

Elle a développé le label Finansol qui permet d'identifier les produits d'épargne solidaires. Ce label garantit la transparence, l'éthique et la solidarité des placements qu'il distingue. Le label est sous la responsabilité du Comité du label Finansol, qui définit ses critères d'attribution et assure le suivi des produits d'épargne labellisés.

Plusieurs millions de microcrédits ont été accordés avec les finances solidaires, à travers le financement de 900 institutions de la microfinance dans 96 pays. En France, 131 000 emplois ont été créés pour des personnes en situation de grande exclusion à travers 72 400 projets.

### La société Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)

En 1983 le CCFD a mis sur le marché le premier placement financier solidaire : le FCP Faim et Développement. Grâce aux revenus partagés, le FCP soutient l'action de la SIDI. La SIDI, créée en 1983, est une société spécialisée dans l'appui financier et technique à des structures locales de crédit à la micro entreprise. L'objectif est de favoriser la mise en place d'un tissu économique et social, facteur de développement durable. Les partenaires de la SIDI répondent tous aux besoins de financement des petits entrepreneurs des pays en développement exclus des crédits bancaires. Depuis sa création, la SIDI a développé des partenariats avec 47 institutions de financement et d'accompagnement dans plus de 30 pays, en Afrique, Amérique du Sud et Asie. Ce réseau a permis l'octroi de plus de 2 millions de prêts, de 50 à 5 000 euros, à des micro-entrepreneurs de ces pays.

Le capital de la SIDI est détenu par le CCFD (31%) et 2 congrégations religieuses féminines, les membres de l'association Epargne Solidarité Développement, des institutions financières et autres partenaires de l'économie solidaire. Chacun peut acquérir auprès de la SIDI des actions de son capital, à 152 euros l'unité. Les actions du capital de la SIDI et les parts du FCP Faim et Développement ont obtenu le label Finansol.



## Adhésion 2008

Depuis plus de vingt ans, l'association Ethique et Investissement contribue à l'information et à la réflexion sur les enjeux des différents secteurs de l'économie et les politiques d'entreprise. Son action, originale en France, permet de rappeler que l'essentiel est la place de l'Homme et qu'il est possible de faire évoluer les comportements dans les entreprises.

Plus que jamais, nous avons besoin de constituer une communauté intéressée par les évolutions de l'environnement économique, s'interrogeant sur la légitimité des stratégies et des pratiques d'entreprise, mobilisée dans un dialogue constructif avec les dirigeants des sociétés.

***En adhérant à Ethique et Investissement, vous soutenez notre action en direction des entreprises afin d'améliorer la prise en compte de l'Homme dans l'économie et de contribuer à promouvoir les conditions d'un développement durable sans exclusion.***

Merci de découper ce bulletin d'adhésion et de le renvoyer avec votre chèque à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION ETHIQUE ET INVESTISSEMENT  
93 Rue de Sèvres  
75006 PARIS

## Le microcrédit et les finances solidaires (suite)

### Oikocredit

Oikocredit a été fondé en 1975 par les Eglises hollandaises qui cherchaient à concilier le placement de leurs fonds avec les principes de leur foi. Les Eglises étaient d'avis que l'une des raisons pour lesquelles les économiquement pauvres ne pouvaient se sortir de leur pauvreté était le fait que les banques ne les considéraient pas comme suffisamment fiables pour leur donner un crédit.

Oikocredit donne à des institutions de microfinance les fonds nécessaires pour qu'elles puissent proposer de petits crédits à des microentreprises, à des paysans pratiquant une agriculture de subsistance, à des gens qui ont monté une petite affaire. Les prêts, d'un montant situé entre 50 000 euros et 2 millions, sont accordés à des institutions financières locales. Celles-ci répartissent cet argent mis à leur disposition parmi des centaines de milliers de personnes qui n'auraient jamais obtenu de crédit auprès d'une banque. Mais Oikocredit accorde aussi du crédit à des PME de la filière commerce équitable ou à des initiatives économiques mises sur pied par les Eglises. Un tel financement n'est proposé qu'à des projets qui sont respectueux de l'environnement et ont un effet social positif, à savoir la réduction de la pauvreté.

Véritable pionnier en matière d'investissement socialement responsable à travers les églises, Oikocredit est aujourd'hui l'un des plus grands financiers privés de la microfinance dans le monde. Oikocredit coopère avec 610 partenaires de projets, parmi eux 341 institutions de microfinance. Les investisseurs sont : 507 Eglises et organisations confessionnelles ; 28 000 particuliers et congrégations religieuses locales par le biais de 37 Associations de Soutien dans 18 pays ; 61 banques, organisations et fondations pour le développement ; 43 membres partenaires de projets.

Les institutions ecclésiastiques sont habilitées à devenir des membres directs d'Oikocredit et à acheter directement des parts Oikocredit. Le coût d'une part Oikocredit s'élève à 200 euros.

### L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

L'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

Elle a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit. Le microcrédit s'est développé de manière particulièrement efficace dans le cadre de l'économie du tiers-monde, en Asie, Afrique et Amérique Latine. Aujourd'hui, des millions de personnes à travers le monde vivent de leur travail grâce à ce type de financement. Depuis une quinzaine d'années, le microcrédit se développe dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

L'Adie aide tout type de projet. Les critères de décision sont la viabilité du projet, la capacité et la détermination du porteur de projet.

Depuis la création de l'association, plus de 39 000 entreprises ont été créées générant 47 000 emplois, et 7 500 entreprises pour la seule année 2006.



# Bulletin d'adhésion

■ Je souhaite adhérer à l'association **Ethique et Investissement**

Cotisation annuelle 2008 :

à partir de 40 € pour les personnes privées,  
à partir de 100 € pour les congrégations et associations,  
à partir de 200 € pour les entreprises.

Je règle par un chèque joint d'un montant de : .....  
à l'ordre de l'association **Ethique et Investissement**.

Fait à ....., le.....

■ Mes coordonnées :

Nom.....  
Prénom.....  
Institution.....  
Adresse.....  
.....  
Téléphone.....  
Email.....

Signature :

Association Ethique et Investissement - 93 rue de Sèvres - 75006 Paris  
[ethinvest@tiscali.fr](mailto:ethinvest@tiscali.fr) [www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)